



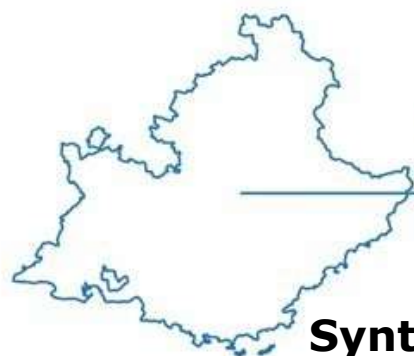
Le réseau
de transport
d'électricité



Énergie
Développement
Services du
Briançonnais

l'acteur économique du briançonnais

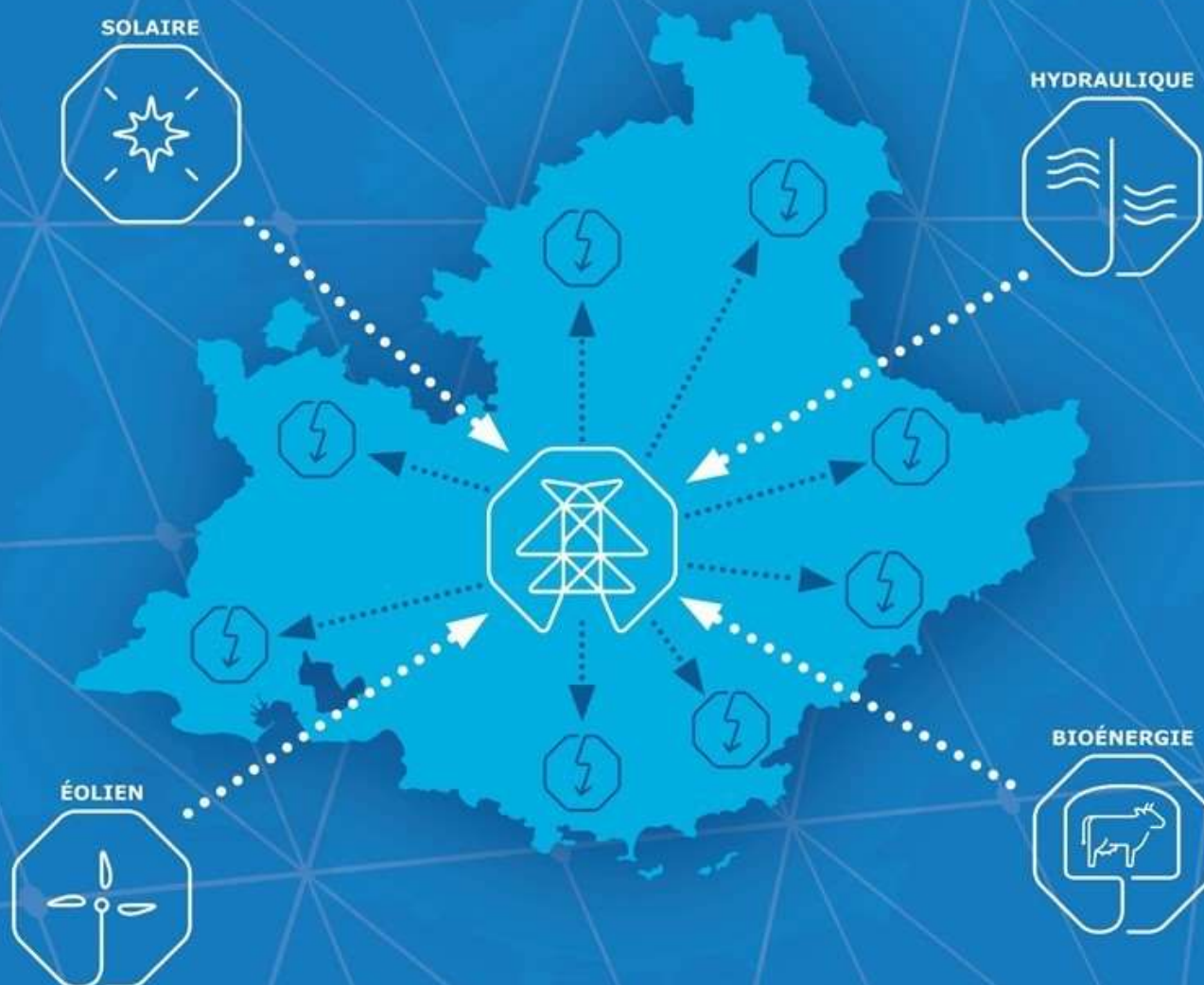
ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mai 2021

**Synthèse de la consultation des parties prenantes
au titre de l'article D321-12 du code de l'énergie**



Préambule

Le présent document est établi par RTE en lien avec Enedis et EDSB. Il constitue la synthèse de la consultation des parties prenantes sur le projet de révision du S3REnR de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'article D321-12 du Code de l'énergie. Cette consultation s'est tenue du 24 novembre 2020 au 23 janvier 2021.

Après un rappel de l'essentiel de ce projet de schéma, ce document présente le déroulement de cette consultation des parties prenantes, puis une synthèse par thème des avis reçus.

Cette synthèse est destinée à être rendue publique, notamment via la plateforme numérique de concertation préalable du public qui s'est tenue du 9 décembre 2020 au 3 février 2021 (www.concertation-s3renr-paca.fr). Les acteurs institutionnels des territoires ont été invités à s'exprimer à cette occasion, en particulier les Intercommunalités, les Conseils départementaux, les Parcs naturels et l'association FNE. Cette concertation préalable fait l'objet d'un bilan distinct qui est également rendu public, ainsi que la synthèse des avis exprimés par les acteurs institutionnels des territoires.

Les avis et contributions formulés lors de ces consultations enrichissent nos réflexions pour apporter les ajustements nécessaires et finaliser ce schéma dans les prochains mois.

SOMMAIRE

L'essentiel du projet de schéma	4
Déroulement de la consultation des parties prenantes	5
Synthèse thématique des avis reçus.....	6
Objectif et consistance globale du schéma	6
Desserte du plateau d'Albion	7
Desserte du Buëch-Rosanais	8
Articulation avec les dynamiques territoriales	9
Sujets technico-économiques	10

L'ESSENTIEL DU PROJET DE SCHEMA

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) identifie les capacités d'accueil à réserver et les adaptations associées du réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables (EnR) dans les territoires, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique.

Le S3REnR est élaboré par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, en accord avec les gestionnaires de réseaux de distribution de l'électricité possédant des postes sources. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'agit d'Enedis et d'Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB).

Le présent projet de S3REnR est une révision du schéma en vigueur, déclenchée par l'atteinte du seuil des 2/3 de capacités d'accueil déjà utilisés pour raccorder des EnR en service ou en développement. Il est élaboré sur la base d'un objectif régional de capacité d'accueil de 6,4 GW fixé par le préfet de région. Il prend en compte la dynamique de développement des EnR constatée en région, les perspectives des porteurs de projets, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Avec la mise en œuvre du S3REnR, le réseau électrique pourra accueillir 6,4 GW d'EnR terrestres supplémentaires à l'horizon 2030 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 12,5 GW au total avec les installations déjà en service ou en développement.

Dans une logique d'optimisation des investissements et des incidences environnementales, le schéma s'appuie au maximum sur le réseau existant, en l'exploitant au maximum de ses capacités via les technologies numériques et les moyens de flexibilité (installation d'automates...). La valorisation des capacités résiduelles et l'optimisation du réseau existant permettent ainsi d'offrir environ 50 % des 6,4 GW de capacités d'accueil visées.

Au-delà, il est nécessaire de renforcer certains ouvrages (postes et/ou lignes électriques) et dans certains cas d'en créer de nouveaux, notamment là où le réseau est aujourd'hui moins présent. Les créations d'ouvrages envisagées portent en particulier sur le plateau d'Albion, le Buëch-Rosanais et la Haute Provence.

Ainsi, les travaux sur le réseau électrique envisagés au titre du projet de schéma mis en consultation en novembre 2020 étaient :

- **l'augmentation de la capacité de transformation d'une trentaine de postes,**
- **le renforcement d'environ 120 kilomètres (km) de liaisons électriques,**
- **la création de 9 à 11 postes et de 90 à 180 km de liaisons électriques** (suivant les options retenues parmi celles proposées sur les secteurs du plateau d'Albion et du Buëch-Rosanais).

Cela représente un **investissement estimé entre 503 et 621 M€**, dont environ 247 M€ financés par les gestionnaires de réseaux (ouvrages en renforcement) et 257 à 374 M€ par les producteurs d'énergie renouvelable (créations d'ouvrages), soit une **quote-part régionale estimée de 40,4 à 58,7 k€/MW**.

Ce projet de schéma sera ajusté et finalisé prochainement, en tenant compte des enseignements tirés de la phase de consultation et de concertation qui s'est tenue de fin 2020 à début 2021. Il fera ensuite l'objet d'une évaluation environnementale en vue d'une notification au préfet de région pour approbation du montant de la quote-part.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

L'article D321-12 du Code de l'énergie précise que : « *Lors de l'élaboration du schéma, sont consultés les services déconcentrés en charge de l'énergie, le conseil régional, l'autorité organisatrice de la distribution regroupant le plus d'habitants dans chaque département concerné et les autorités organisatrices de la distribution regroupant plus d'un million d'habitants, les organisations professionnelles de producteurs d'électricité ainsi que les chambres de commerce et d'industrie.* »

RTE a ainsi consulté les 18 organismes suivants de la région pour avis sur le projet de S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (service énergie),
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Autorités organisatrices de la distribution (AODE) : Métropole Aix-Marseille Provence, SDE04, SYME05, SDEG06, SMED13, SYMELECVAR et SEV84,
- Organisations de producteurs d'électricité : ENERPLAN, FEE et SER,
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI) des 6 départements de la région.

Les 4 parties prenantes suivantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont également été consultées au titre des travaux envisagés au poste de Champagnier situé en Isère :

- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (service énergie),
- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA),
- Syndicat d'électricité de l'Isère (TE38),
- CCI de l'Isère.

Parmi ces 22 parties prenantes, 12 ont émis un avis en réponse à cette consultation (4 ont posté leur avis sur la plateforme numérique de concertation préalable du public : ils sont repérés par un « * ») :

- DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (service énergie),
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- 4 AODE : SDE04, SYME05 (*), SDEG06 (*) et SEV84,
- Organisations de producteurs d'électricité : ENERPLAN, FEE et SER (*),
- CCI des Hautes-Alpes (*),
- DREAL AURA (service énergie),
- Conseil régional AURA (service énergie).

SYNTHESE THEMATIQUE DES AVIS REÇUS

Objectif et consistance globale du schéma

Les 12 avis reçus apparaissent favorables au projet de schéma dans son ensemble, sur le fond comme sur la forme. Le schéma est perçu comme nécessaire et souhaitable pour le développement des EnR dans les territoires, dynamique à laquelle les parties prenantes apportent leur soutien voire leur contribution active.

Les principaux points positifs mentionnés sont :

- La qualité et la clarté des documents remis,
- Le travail de concertation mené notamment avec les parties prenantes,
- L'optimisation des solutions électriques et des investissements associés sur le réseau électrique, en s'appuyant sur les solutions flexibles types automates.

Deux points d'attention apparaissent dans plusieurs avis concernant :

- L'éventualité de devoir faire à nouveau évoluer le schéma d'ici 2030, notamment si l'objectif de 6,4 GW de capacités d'accueil venait à être dépassé d'ici là au regard des ambitions du SRADDET,
- la prise en compte des enjeux agricoles, paysagers, naturels et forestiers pour la bonne insertion environnementale des ouvrages du réseau électrique et des perspectives EnR considérées dans le projet de schéma.

Le montant global estimé de la quote-part (40,4 à 58,7 k€/MW suivant les options relatifs à la desserte du plateau d'Albion et du Rosanais) **n'a pas fait l'objet de prise de position particulière.** Un acteur demande que la quote-part soit bien la résultante des décisions d'investissement sur le réseau, dans une stratégie ambitieuse de développement des EnR plutôt que dans une logique de minimisation des coûts. Un autre acteur a formulé des observations sur la répartition des coûts de certains ouvrages (cf. § ci-après « Sujets technico-économiques »).

Implications pour le projet de schéma

RTE prend acte de cet accueil globalement positif du projet de schéma.

Dans les ajustements et choix à faire sur le projet de schéma, RTE en lien avec Enedis et EDSB, poursuivra la recherche du nécessaire équilibre entre réponse aux perspectives de développement des EnR de chaque territoire, niveaux d'investissements associés sur le réseau et prise en compte des enjeux environnementaux.

Cette recherche se fait à la fois dans une logique d'optimisation et d'évolutivité des solutions électriques proposées. Par ailleurs, au cas où le développement effectif des EnR le nécessiterait, les dispositifs d'évolution du schéma pourront bien être mis en œuvre d'ici 2030 (transferts de capacité, adaptation locale voire nouvelle révision).

Desserte du plateau d'Albion

Pour mémoire, le projet de schéma mis en consultation proposait 3 options pour ce territoire compte tenu de l'ampleur de l'infrastructure électrique à réaliser :

- Option 1 : créer une capacité d'accueil de 300 MW via la construction d'un poste 225/20 kV raccordé par une liaison 225 kV au poste de Plan d'Orgon (distant d'une soixantaine de km),
- Option 2 : créer une capacité d'accueil de 180 MW via la construction d'un poste 225/20 kV raccordé par une liaison 225 kV au poste de Terradou (distant d'une cinquantaine de km),
- Option 3 : reporter cette desserte à une révision ultérieure du schéma (soit certainement au-delà de 2030).

Parmi les 12 avis reçus, 4 acteurs directement intéressés ont pris position sur ces options proposées pour le plateau d'Albion. Ces avis sont **favorables à très favorables à la création d'un poste source pour la desserte du plateau d'Albion dans le cadre de la présente révision du schéma**. Deux de ces acteurs affichent une préférence pour l'option 1 au regard du potentiel EnR identifié sur ce territoire, en envisageant une évolutivité au-delà de 300 MW à terme.

Trois autres aspects ont été mentionnés au sujet de la desserte du plateau d'Albion :

- L'existence de surfaces artificialisées ou dégradées et d'opportunités foncières éventuelles au niveau de la base militaire de St Christol, ainsi que les perspectives de l'agrivoltaïsme pour le développement des EnR sur ce territoire,
- Le respect de l'équilibre des paysages et de la bonne intégration environnementale des futurs sites de production d'énergies renouvelables,
- La problématique de desserte des Baronnies en Drôme Provençale, que le poste envisagé sur le plateau d'Albion pourrait contribuer à résoudre.

Implications pour le projet de schéma

RTE prend acte :

- que les 4 avis ayant pris position sur les options proposées pour le plateau d'Albion émanent d'acteurs directement intéressés et sont tous favorables à la création d'un poste source sur ce territoire dans le cadre du présent schéma,
- de la problématique de desserte des Baronnies Provençales qu'un tel poste source pourrait contribuer à résoudre.

Il est également pris note du souhait à la fois de tenir compte des enjeux environnementaux et de disposer d'une solution évolutive pour être en mesure de répondre aux besoins de ce territoire à terme.

Ces éléments seront pris en considération pour le choix relatif à la desserte du plateau d'Albion, tout en tenant compte des avis et contributions exprimés par ailleurs lors de la concertation préalable du public et des acteurs des territoires.

Desserte du Buëch-Rosanais

Pour mémoire, le projet de schéma mis en consultation proposait 2 options pour le Rosanais compte tenu de l'ampleur des infrastructures électriques à réaliser :

- Option 1 : créer une capacité d'accueil de 80 MW via la construction d'un poste 225/20 kV raccordé par une liaison 225 kV au futur poste Centre-Buëch (distant d'une trentaine de km),
- Option 2 : reporter cette desserte à une révision ultérieure du schéma (soit certainement au-delà de 2030).

Parmi les 12 avis reçus, 4 acteurs directement intéressés ont pris position sur ces options proposées pour le Rosanais :

- **3 sont favorables à très favorables à l'option de création d'un poste source sur le Rosanais dans le cadre du présent schéma,**
- **1 acteur préfère que cette création de poste soit envisagée lors d'une prochaine évolution du schéma,** en se concentrant d'abord sur la création de l'infrastructure amont du Buëch et en développant une solution alternative de type stockage sur le Rosanais.

En outre, comme indiqué précédemment pour le plateau d'Albion, 2 acteurs ont mentionné la problématique de desserte du sud des Baronnies Provençales, en évoquant la contribution que pourrait apporter la création d'un poste source dans le Rosanais.

Par ailleurs, 2 avis émis ont porté sur la desserte du Haut-Buëch, en demandant une étude complémentaire de création d'un poste source HTB sur ce secteur. Cette demande évoque le potentiel de production EnR identifié sur ce secteur et les limites du réseau HTA actuel pour raccorder les futures installations de production jusqu'au poste existant de Veynes.

Implications pour le projet de schéma

RTE prend acte :

- que les 4 avis ayant pris position sur les options proposées pour le Rosanais émanent d'acteurs directement intéressés et sont pour 3 d'entre eux favorables à la création d'un poste source sur ce territoire dans le cadre du présent schéma. Le 4^{ème} avis propose de l'envisager le cas échéant lors d'une prochaine évolution du schéma,
- de la problématique de desserte des Baronnies Provençales auquel la création d'un tel poste source sur le Rosanais pourrait contribuer.

Ces éléments seront pris en considération dans le choix relatif à la desserte du Rosanais, tout en tenant compte des avis et contributions exprimés par ailleurs lors de la concertation préalable du public et des acteurs des territoires.

Concernant le Haut-Buëch, la solution proposée au schéma permet de desservir l'ensemble du potentiel EnR identifié à l'horizon 2030 au moyen de différents travaux sur le réseau, notamment au poste existant de Veynes. L'opportunité de création d'un poste source dans ce secteur pourrait le cas échéant être examinée à l'occasion d'une évolution ultérieure du schéma, en fonction de la dynamique effective de développement des EnR ces prochaines années.

Articulation avec les dynamiques territoriales

Outre les sujets mentionnés précédemment, plusieurs attentes ou observations ont été formulées sur l'articulation du schéma avec les dynamiques des territoires. Il s'agit en particulier des points suivants :

- la bonne prise en compte des besoins de desserte des potentiels EnR des territoires ruraux autres que ceux sur lesquels des créations d'ouvrages électriques sont prévus au schéma,
- l'enjeu économique du schéma pour certains territoires, au travers des investissements sur le réseau électrique qu'il planifie et de sa contribution au développement des EnR,
- la nécessaire coordination avec le projet de S3REnR de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), notamment pour la desserte du potentiel EnR des Baronnies Provençales mentionnée précédemment.

Implications pour le projet de schéma

RTE, en lien avec Enedis et EDSB, continue à concerter avec les acteurs locaux pour s'assurer que les capacités d'accueil et les évolutions de réseau prévues au schéma sont cohérentes avec les dynamiques et objectifs de développement des EnR des territoires. Cette démarche sera poursuivie ces prochains mois ainsi que dans la mise en œuvre du schéma dans les années à venir.

RTE prend note des enjeux économiques du schéma pour certains territoires. Une attention particulière sera portée sur ce point lors de la mise en œuvre du schéma, en particulier les retombées en termes d'emploi et d'activité économique locale lors de la réalisation des ouvrages du réseau.

La coordination avec le projet de S3REnR AURA sera poursuivie afin de rechercher des solutions optimisées et répondant aux besoins des territoires à l'interface entre les 2 régions, notamment pour la desserte du potentiel EnR des Baronnies en Drôme Provençale.

Sujets technico-économiques

Enfin, plusieurs propositions ou observations ont été exprimées sur des sujets technico-économiques du projet de schéma. Il s'agit principalement :

- de points à préciser dans le schéma au regard des attendus du code de l'énergie (articles D.321-12 et 15) : modalités d'actualisation des coûts, articulation entre l'adaptation en cours du schéma en vigueur et la présente révision, anticipation ou non d'études ou de procédures d'ouvrages non-inscrits au schéma et calendrier des études et autorisations des ouvrages prévus au schéma,
- de la répartition des coûts entre créations d'ouvrages (intégrées dans la quote-part) et renforcement de réseau pour le futur poste « Nord-de-Crau » et pour certains ouvrages prévus dans le Buëch : future liaison 225 kV Laraignais – Centre Buëch et transformateurs 225/63 kV dans ces 2 futurs postes,
- de l'intégration de solutions de flexibilité type automates au réseau de distribution comme c'est le cas pour le réseau de transport d'électricité,
- du recours éventuel au palier 33 kV pour le raccordement HTA des futures installations EnR avec sur un périmètre plus large depuis les postes sources.

Implications pour le projet de schéma

RTE, en lien avec Enedis et EDSB, apportera des précisions au schéma sur les points mentionnés au regard des attendus du code de l'énergie.

Concernant l'observation formulée sur la répartition des coûts, RTE confirme que conformément aux règles applicables aux S3REnR, le futur poste Nord-de-Crau et sa liaison de raccordement, comme l'intégralité des ouvrages 225 kV prévus dans le Buëch (y compris les transformateurs 225/63 kV) sont bien à considérer en création et donc à intégrer dans le calcul de la quote-part.

Concernant les flexibilités du réseau de distribution, qui permettraient d'accroître les capacités d'accueil, Enedis précise que des expérimentations sont en cours mais que leur avancement ne permet pas de les intégrer à ce stade dans la présente révision du schéma.

Enfin, concernant le palier 33 kV, Enedis précise qu'il fait l'objet d'une réflexion d'un groupe de travail entre les parties prenantes dans le cadre de l'Instance Nationale de Suivi et d'Amélioration des S3REnR. Concernant le schéma de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lorsque les conclusions de ce groupe de travail seront rendues, la prise en compte du palier 33 kV dans la mise en œuvre du présent schéma pourra le cas échéant être examinée.